



PREFET DE LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
de Bourgogne-Franche-Comté**

Service Régional de l'Alimentation

**Monsieur le Président du Groupement de Défense
Sanitaire Apicole de la Nièvre**

**1 route de la plaine
58640 VARENNES-VAUZELLES**

Affaire suivie par : Francis TOLLÉ
Tél : 03.63.18.50.30
Mel : francis.tolle@doubs.gouv.fr

Dijon, le 18 janvier 2018

N/Réf. : SJ/BB n° D-43

Objet : Renouvellement de l'agrément au titre de
l'article L.5143-7 du code de la santé publique
PJ : Copie de l'arrêté préfectoral

Monsieur le Président,

Comme suite à la Commission Régionale de la Pharmacie Vétérinaire du 23 juin 2017, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2017 renouvelant l'agrément du Groupement de Défense Sanitaire Apicole de la Nièvre pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 20 novembre 2022.

Pour faire suite aux remarques des membres de la commission, j'appelle votre attention sur les points pour lesquels une amélioration est attendue :

- Amélioration de la traçabilité du colisage ;
- Élaboration d'une procédure de rappel de lots.

Ces améliorations devront être effectives au plus tard d'ici fin mars 2018.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour Le directeur régional et par délégation,
La cheffe du service régional de l'alimentation,

Sophie JACQUET

Copie à : DDCSPP 58

DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté
Adresse postale : 4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 DIJON Cedex

Accueil physique du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et sur rendez-vous les après-midis
Accueil téléphonique au 03.80.39.30.00 du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00